



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/89
28 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis comme suite au paragraphe 13 de la résolution 882 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 5 novembre 1993, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire savoir si le Gouvernement mozambicain et la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO) avaient accompli des progrès suffisants et tangibles pour ce qui est du respect du calendrier d'application des principales dispositions de l'Accord général de paix pour le Mozambique signé le 4 octobre 1992 à Rome (voir S/24635, annexe). Le Conseil m'a prié en outre de lui rendre compte de la situation en ce qui concerne l'accomplissement du mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), étant entendu qu'il importait à la fois de contenir les coûts dans toute la mesure du possible et faire en sorte que l'Opération puisse s'acquitter efficacement de sa mission.
2. Mes recommandations sur le déploiement prévu du contingent de police de l'ONUMOZ figurent dans un additif au présent rapport (S/1994/89/Add.1).

I. EVOLUTION POLITIQUE ET DEMOBILISATION DES TROUPES

A. Observations générales

3. Un certain nombre d'événements importants ont eu lieu depuis mon rapport au Conseil en date du 1er novembre 1993 (S/26666). Les faits les plus importants sont le regroupement tant attendu des troupes, qui a commencé le 30 novembre 1993, et le démantèlement des forces paramilitaires, des milices et des troupes irrégulières, qui a commencé le 12 janvier 1994. La Commission nationale pour l'administration, la Commission nationale pour les affaires de police et la Commission de l'information ont été mises en place le 17 novembre 1993. Le Président mozambicain, M. Joaquim Chissano, le Président de la RENAMO, M. Afonso Dhlakama, qui réside maintenant en permanence à Maputo, se sont rencontrés en de nombreuses occasions.
4. Plus d'une fois, les dirigeants ont réussi à débloquer la situation lorsque les négociations en cours étaient entrées dans une impasse et leur coopération a permis d'exécuter dans les délais maintes des activités prévues dans le calendrier. Le regroupement des troupes ayant commencé, le processus de paix est entré dans une nouvelle phase. Toutefois, d'importants problèmes doivent encore être résolus dans l'avenir immédiat. Il s'agit notamment d'ouvrir les

14 zones de rassemblement restantes, de mettre en route et d'achever le processus de démobilisation, de transférer les armes des zones de rassemblement aux entrepôts régionaux, de démanteler les forces paramilitaires, de fournir un appui financier pour la transformation de la RENAMO d'un mouvement militaire en un parti politique et de constituer une force de défense nationale véritablement opérationnelle.

B. Regroupement et démobilisation des troupes

5. Au paragraphe 5 de sa résolution 882 (1993), le Conseil de sécurité a engagé les parties à commencer de regrouper les troupes en novembre 1993 et à amorcer le processus de démobilisation d'ici à janvier 1994 afin qu'il soit achevé en mai 1994 sur la base du calendrier signé par les deux parties en octobre 1993. Le 30 novembre 1993, à la suite d'une série de longues négociations, le cantonnement des troupes a officiellement commencé après la ratification par la Commission de supervision et de contrôle du document intitulé "Déclaration concernant l'ouverture de zones de rassemblement en application de l'Accord général de paix pour le Mozambique". Conformément à l'Accord, les 20 premières zones de rassemblement, sur un total de 49, ont été ouvertes (12 pour le Gouvernement et 8 pour la RENAMO) et le regroupement des troupes a effectivement commencé. Quinze zones de rassemblement supplémentaires ont été ouvertes le 20 décembre 1993. L'ouverture des 14 sites restants, qui était prévue pour le 31 décembre 1993, a été retardée à la suite d'un différend entre les deux parties au sujet du contrôle des sites proposés pour les zones de rassemblement à Salamanga et Dunda.

6. Au cours des premières phase du processus de cantonnement, les troupes gouvernementales se sont rassemblées en beaucoup plus grand nombre que celles de la RENAMO. La tendance a été inversée à la mi-décembre 1993. A l'heure actuelle, la RENAMO a rassemblé une part beaucoup plus importante de ses effectifs totaux que le Gouvernement. Au 24 janvier 1994, 16 609 soldats s'étaient présentés dans les zones de rassemblement, 9 895 du Gouvernement et 6 714 de la RENAMO. Cela représente 30 % du nombre total de soldats devant se présenter dans les 35 zones ouvertes, soit 22 % des soldats gouvernementaux et 58 % des soldats de la RENAMO. Le déséquilibre actuel s'est accentué considérablement en janvier 1994, seul un nombre limité de soldats gouvernementaux étant arrivés dans les zones de rassemblement au cours des deux premières semaines du mois. Tout porte à croire que le mouvement des soldats gouvernementaux s'est accéléré au cours de la deuxième quinzaine de janvier 1994, mais cela n'est pas encore suffisant pour atteindre un meilleur équilibre.

7. La collecte des armes a commencé dans la plupart des zones de rassemblement. Dans bon nombre de cas, les soldats sont arrivés dans les zones de rassemblement avec, en moyenne, moins d'une arme par soldat et les armes remises étaient souvent vieilles et en mauvais état. Au 24 janvier 1994, 11 382 armes appartenant à des soldats gouvernementaux et 6 200 armes appartenant à des éléments de la RENAMO avaient été enregistrées par des observateurs militaires de l'ONUMOZ. Le transfert vers les entrepôts régionaux des armes récupérées dans les zones de rassemblement a été retardé, en raison de questions politiques soulevées par le Gouvernement, au début du processus, et par la RENAMO, par la suite. La capacité d'entreposage des armes dans les zones

/...

de rassemblement est maintenant largement dépassée et il en résulte que des armes doivent être entreposées dans des lieux peu sûrs, ce qui pose des risques non seulement pour les soldats du Gouvernement et de la RENAMO mais également pour le personnel des Nations Unies.

8. Il était prévu que l'arrivée des soldats dans les zones de rassemblement se ferait par étapes, en coordination étroite avec le processus de démobilisation, la plupart des zones de rassemblement ne pouvant accueillir, à tout moment, que 30 à 50 % du nombre total de soldats. L'afflux massif d'éléments de la RENAMO provoque l'encombrement dans certaines zones (près de 211 % de la capacité dans un camp), ce qui a entraîné des pénuries de produits alimentaires et autres articles essentiels, des conditions précaires de logement et d'entreposage et des risques pour la santé. Les retards intervenus dans la sélection des soldats devant être démobilisés et de ceux qui doivent être incorporés à la nouvelle armée a prolongé encore le séjour des troupes dans les zones de rassemblement, aggravant ainsi les problèmes qui existent déjà. Des pénuries de produits alimentaires ont également été signalées dans les zones de rassemblement lorsque le Gouvernement n'a pas honoré l'engagement qu'il avait pris d'approvisionner ces zones en viande séchée, en poisson séché et en sel. Afin de résoudre ce problème, mon Représentant spécial, M. Aldo Ajello, a sollicité le concours du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la communauté des donateurs. Le PAM a donc accru les rations de produits alimentaires de base de 25 % en moyenne et le Gouvernement suédois a versé une contribution de 200 000 dollars pour assurer la fourniture immédiate de viande et de poisson aux zones de rassemblement de la RENAMO, tandis que le Gouvernement a confirmé son engagement à approvisionner ses propres zones de rassemblement.

9. Des soldats gouvernementaux ont à plusieurs reprises manifesté violemment dans des zones de rassemblement et d'autres lieux après avoir réclamé des arriérés de solde. Ces manifestations violentes ont fait de nombreux blessés et deux morts parmi les civils. Les incidents ont toutefois pris fin dès que le Gouvernement a versé la solde impayée.

10. Il était initialement prévu de fournir des vêtements civils aux soldats démobilisés au moment de leur départ des zones de rassemblement, alors que les soldats qui seraient intégrés à la nouvelle armée recevraient des uniformes. Toutefois, la plupart des soldats de la RENAMO sont arrivés dans les zones de rassemblement littéralement vêtus de haillons et il a donc fallu leur fournir des vêtements plus tôt que prévu. Le Gouvernement italien a aidé à résoudre ce problème en s'engageant à fournir des vêtements civils pour les soldats du Gouvernement et de la RENAMO qui seront intégrés à la nouvelle armée. Cela a permis à l'ONUMOZ de distribuer immédiatement à tous les soldats de la RENAMO se trouvant dans des zones de rassemblement des vêtements prélevés sur les stocks existants des vêtements civils.

11. Des retards ont été enregistrés dans le démantèlement des milices et des forces paramilitaires qui devait commencer en même temps que le rassemblement et la démobilisation des troupes. Il y a au Mozambique environ 155 600 éléments militaires et paramilitaires gouvernementaux, bien plus que les quelque 80 000 forces gouvernementales régulières. Après plusieurs tentatives pour fixer une date limite pour le début de ce processus, le démantèlement des troupes paramilitaires a commencé le 12 janvier 1994. La Commission du

/...

cessez-le-feu supervise le démantèlement des groupes armés irréguliers. Ce processus est très complexe et exige d'énormes moyens logistiques, les éléments armés étant éparpillés un peu partout dans le pays. Outre les effectifs susmentionnés, il reste au total, dans le pays, 15 051 militaires en dehors des zones de rassemblement (14 734 pour le Gouvernement et 317 pour la RENAMO) selon des informations présentées par les parties. Ces soldats ne passeront pas par les zones de rassemblement mais seront démobilisés là ils se trouvent actuellement.

C. Préparation des élections

12. Au paragraphe 3 de sa résolution 882 (1993), le Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance capitale qu'il attache à ce que les élections se tiennent en octobre 1994 au plus tard. Dans mon rapport précédent (S/26666), j'ai fait savoir au Conseil de sécurité que, pendant mon séjour au Mozambique du 17 au 20 octobre 1993, le Gouvernement mozambicain et la RENAMO étaient parvenus à un accord sur la composition de la Commission électorale nationale et sur la désignation de son président, questions qui avaient précédemment paralysé les débats sur le projet de loi électorale. Par la suite, les négociations avaient toutefois échoué sur quatre autres questions : a) droit de vote pour les Mozambicains expatriés, b) composition des commissions électorales de province et de district, c) composition du secrétariat technique de l'administration électorale qui sera chargé d'organiser le processus électoral et d) création et composition d'un tribunal électoral qui arbitrerait tous les litiges qui pourraient surgir pendant le processus électoral.

13. Le 26 novembre 1993, un accord sur les questions que je viens d'évoquer a finalement été conclu, à l'issue de plusieurs réunions entre le Président Chissano et M. Dhlakama et en consultation avec mon Représentant spécial. Il a été convenu que :

a) La Commission électorale nationale déciderait s'il était ou non possible d'organiser des scrutins pour les expatriés;

b) Les commissions électorales de province et de district auraient à leur tête un président désigné par le Gouvernement, un vice-président désigné par la RENAMO et un représentant des autres partis politiques, l'Organisation des Nations Unies étant représentée au niveau provincial par deux observateurs;

c) Le secrétariat technique de l'administration électorale aurait à sa tête un directeur général désigné par le Gouvernement et deux vice-directeurs, l'un désigné par la RENAMO et l'autre par les autres partis d'opposition. En ce qui concerne le personnel du secrétariat technique, 50 % des effectifs appartiendraient au parti gouvernemental et 25 % à l'opposition, les 25 % restants étant réservés au personnel de l'ONU;

d) Un tribunal électoral serait créé; il serait composé de cinq membres, deux juges mozambicains et trois juges d'autres pays proposés par l'ONU.

14. A la suite de ces accords, la loi électorale a été approuvée par l'Assemblée nationale mozambicaine le 9 décembre 1993, soit neuf jours plus tard que prévu. Promulguée par le Président Chissano peu de temps après, elle a pris

/...

effet le 12 janvier 1994. Les membres de la Commission électorale nationale ont été désignés le 21 janvier 1994 et ont entamé le processus de sélection d'un président acceptable par toutes les parties. Le Protocole III de l'Accord général de paix (par. 7.a) stipule que la Commission électorale nationale assurera la distribution, sans discrimination, à tous les partis se présentant aux élections, de subventions et de moyens logistiques en vue de la campagne électorale. Le bon fonctionnement de la Commission électorale nationale dépendra donc de la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à subventionner la participation de tous les partis politiques au processus électoral.

II. ASPECTS MILITAIRES

A. Déploiement de la composante militaire

15. Aucun changement appréciable ne s'est produit dans le déploiement des éléments militaires de l'ONUMOZ depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/26666). La rotation des contingents de l'Argentine, du Botswana, de l'Italie, du Japon, du Portugal, de l'Uruguay et de la Zambie s'est achevée sans problème. Au 24 janvier 1994, alors que l'effectif autorisé était de 6 979 hommes, l'ONUMOZ disposait au total – y compris les éléments de soutien – de 6 239 hommes fournis par les pays suivants :

Argentine	40
Bangladesh	1 433
Botswana	755
Brésil	3
Inde	919
Italie	1 022
Japon	53
Pays-Bas	11
Portugal	284
Uruguay	845
Zambie	874

Sont inclus dans ces chiffres 22 militaires du Bangladesh actuellement détachés à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et un à New York.

16. Les forces des Nations Unies ont continué d'effectuer des activités opérationnelles étendues dans l'ensemble du pays. La sécurité des couloirs et des routes principales est assurée par des patrouilles terrestres et aériennes régulières ainsi que par des escortes de véhicules et de trains fournies par les forces des Nations Unies. Celles-ci gardent également les stations de pompage de pétrole, les aéroports, les entrepôts de l'ONU et le quartier général de l'ONUMOZ ainsi que, plus récemment, des dépôts d'armes temporaires et permanents. Elles participent aussi à l'action humanitaire en fournissant des services de génie et de santé. Les unités du génie ont continué à réparer les routes et à améliorer l'approvisionnement en eau et ont été chargées d'aider à la remise en état des centres d'instruction pour la Force de défense du Mozambique. La multiplication des patrouilles effectuées par les troupes des Nations Unies ont réduit le nombre et l'intensité des actes de banditisme le

/...

long des routes principales, en particulier dans les régions du sud et du centre. A plusieurs reprises, des unités armées des Nations Unies ont réussi par la négociation à mettre fin à des mutineries.

17. Au 24 janvier 1994, 330 des 354 observateurs autorisés étaient déployés à l'ONUMOZ. Les observateurs militaires ont continué d'effectuer des inspections et des enquêtes sur les allégations de violation du cessez-le-feu et ont aidé à établir et préparer les zones de rassemblement. Ils ont supervisé le processus de cantonnement des troupes depuis son début, y compris le regroupement et l'entreposage des armes et munitions remises par les soldats du Gouvernement et de la RENAMO.

18. L'idéal serait de laisser au Mozambique une grande partie des unités constituées actuelles des Nations Unies jusqu'à la tenue des élections en octobre 1994. Je suis toutefois conscient du surcroît de dépenses entraîné par la mise en place dans le pays d'une force de police importante des Nations Unies, qui a été recommandée dans un rapport distinct que j'ai présenté sur la question (S/1994/89/Add.1). Parallèlement, je suis convaincu que l'évolution de la situation politique au Mozambique justifie que la vérification générale des activités de la police et du respect des droits de l'homme dans le pays prenne de plus en plus le pas sur les arrangements de cessez-le-feu. Toutefois, alors que la démobilisation des troupes se poursuit toujours, il ne serait pas opportun de réduire sensiblement la composante militaire de l'ONUMOZ. En mai 1994, lorsque cette phase touchera à sa fin, j'ai l'intention de commencer à réduire progressivement les éléments militaires de la Mission. La Force de défense du Mozambique devrait devenir pleinement opérationnelle en septembre 1994. D'ici là, la nouvelle armée mozambicaine devra se charger de certaines des tâches principales actuellement accomplies par l'ONUMOZ dans les couloirs de transport. Dans mon prochain rapport d'activité sur l'ONUMOZ en avril 1994, je présenterai au Conseil de sécurité des propositions de réduction des effectifs ainsi que des estimations des économies correspondantes.

B. Cessez-le-feu

19. A plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a déjà demandé au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO de respecter pleinement toutes les dispositions de l'Accord général de paix, en particulier celles qui se rapportent au cessez-le-feu et aux mouvements de troupes. On se rappellera à cet égard que les directives concernant les mouvements de troupes ont été signées par les deux parties le 23 octobre 1993. Ces directives ont aidé la Commission du cessez-le-feu à régler plusieurs cas de violation ayant trait à des mouvements de troupes non autorisés. La RENAMO s'était montrée pendant un certain temps peu disposée à se conformer aux recommandations de la CCF concernant deux cas (Dunda et Salamanga) dans lesquels des mouvements de troupes de la RENAMO s'étaient produits après la signature de l'Accord général de paix. Cette situation avait empêché qu'une zone de rassemblement de la RENAMO soit approuvée dans ces deux localités, étant donné que le Gouvernement refusait de donner son aval tant que la RENAMO n'aurait pas retiré ses troupes. Celles-ci ont maintenant quitté Dunda, mais des divergences subsistent quant à la distance de retrait à respecter à l'extérieur de Salamanga.

/...

20. Au cours de la période considérée, la Commission du cessez-le-feu a reçu 11 notifications de violations présumées, qui s'inscrivent dans trois catégories : a) détention illégale de personnes; b) mouvement présumé de troupes; c) occupation de nouvelles positions. Aucune de ces violations ne constituait une menace grave pour le cessez-le-feu ou le processus de paix. Huit cas ont été définitivement réglés. Les recommandations de la Commission concernant deux autres cas devraient être appliquées sous peu, tandis que les résultats de l'enquête sur le dernier cas n'ont pas encore été présentés à la Commission.

C. Constitution de la Force de défense du Mozambique

21. Certains progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis mon dernier rapport au Conseil. La formation des 540 instructeurs par le Royaume-Uni au Centre de Nyanga (Zimbabwe) s'est achevée le 20 décembre 1993 et les soldats ont été transférés par l'ONUMOZ au Centre d'instruction de Dondo, au Mozambique, le 12 janvier 1994. Ils collaboreront avec leurs instructeurs britanniques à former des fantassins dans les trois centres d'instruction de la Force de défense du Mozambique. Il a été convenu que la plupart des 5 000 soldats du premier groupe (pour moitié du Gouvernement et pour moitié de la RENAMO) seraient transférés directement de leur stationnement actuel sans passer par les zones de rassemblement. La formation de l'infanterie devrait commencer le 8 février 1994. Des problèmes politiques et techniques ont entraîné des retards dans la formation par la France d'une compagnie du génie et, par le Portugal, de trois bataillons de forces spéciales, d'une compagnie d'infanterie de marine et d'officiers supérieurs, de logisticiens et de personnel administratif – activités qui auraient dû commencer en novembre 1993. Entre-temps, la Commission de supervision et de contrôle a approuvé au total 19 documents concernant notamment l'organisation, les instructions, les uniformes, les insignes de grade et l'entraînement des forces armées unifiées. Ces documents avaient été élaborés par le Gouvernement et par la RENAMO avec le concours du Portugal.

22. Le Gouvernement a informé la communauté des donateurs qu'il n'était pas à même d'entreprendre la remise en état des centres d'instruction pour la nouvelle armée. Bien que l'ONU n'ait pas reçu de mandat dans ce domaine, mon Représentant spécial est intervenu afin d'accélérer la constitution de la Force de défense du Mozambique, qui est un élément essentiel du processus de paix. M. Ajello a offert tout le soutien logistique que l'ONUMOZ pouvait fournir sans alourdir son budget, et a recherché des possibilités éventuelles de financement parmi la communauté des donateurs. Afin de superviser et de coordonner la remise en état des centres d'instruction, la Commission mixte pour la formation de la Force de défense du Mozambique a créé une unité spéciale composée de représentants du Gouvernement, de la RENAMO, des trois pays aidant à la constitution de la nouvelle armée (France, Portugal et Royaume-Uni) et de l'ONUMOZ. Entre-temps, le Gouvernement portugais a entrepris de remettre en état les trois centres (Nacala, Catembe et Maputo) afin que le Portugal y organise l'instruction. Le Gouvernement italien a offert 500 000 dollars pour remettre en état les autres centres d'instruction si cela était nécessaire. Pour sa part, le Gouvernement progresse dans la remise en état de ces centres, bien que de légers retards soient enregistrés.

/...

III. PROGRAMME D'AIDE HUMANITAIRE

23. Depuis la réunion des donateurs concernant le Mozambique tenue à Rome en décembre 1992, il a été considéré qu'un élément important du programme d'aide humanitaire consistait à faciliter le retour et la réintégration des soldats démobilisés dans la vie civile. En conséquence, étant donné les progrès de la démobilisation, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire met maintenant tout particulièrement l'accent sur son programme de réintégration des anciens combattants dans la vie civile. A la suite d'entretiens tripartites officiels au sein de la Commission de réinsertion, il a pu obtenir un accord sur une stratégie à trois volets visant à répondre aux besoins des démobilisés. Le premier volet consiste à identifier les possibilités de formation dans les institutions appropriées du Mozambique. Le deuxième volet vise à promouvoir l'emploi indépendant au moyen de lots d'équipements professionnels et de crédits offerts aux personnes qui remplissent les conditions requises. Enfin, le troisième volet vise à trouver des ouvertures d'emploi dans le secteur public et le secteur privé et à étudier la possibilité de fournir éventuellement des subventions aux entités concernées de ces secteurs afin de leur permettre d'accepter des quotas de soldats démobilisés. Ces trois éléments de la stratégie seront liés à un service d'information et d'orientation qui fonctionnera aux niveaux des provinces et des districts. Les commissions provinciales de réinsertion qui sont déjà en place fournissent le cadre institutionnel voulu pour le fonctionnement de ce service.

24. Etant donné que l'économie mozambicaine a beaucoup de mal à absorber les milliers de personnes qui cherchent du travail après avoir quitté l'armée, les organismes de donateurs ont étudié les moyens d'atténuer les problèmes rencontrés par les anciens soldats. Il en est résulté une proposition visant à ce que l'indemnité de licenciement du Gouvernement soit aussi accordée aux démobilisés aux fins de la réinsertion.

25. Les progrès de la démobilisation et la fixation d'une date pour les élections semblent avoir encouragé le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il est maintenant estimé qu'environ la moitié des 4 ou 4,5 millions d'habitants déplacés par la guerre et la sécheresse ont maintenant regagné leurs foyers. Selon les informations actuelles, 621 000 réfugiés, soit 40 % du chiffre initial, ont quitté les camps installés dans les pays voisins pour regagner, dans la plupart des cas spontanément, leurs districts d'origine au Mozambique. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue d'organiser l'aide au rapatriement des personnes qui se sont réfugiées au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi qu'au Malawi, mais il ne s'agit là que d'une fraction de la population déplacée. A la mi-janvier 1994, le premier rapatriement organisé de 208 réfugiés en Afrique du Sud s'est déroulé avec le concours des autorités sud-africaines du HCR et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

26. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés rapatriés constituent l'essentiel de ceux à qui sont distribués gratuitement des vivres et des articles tels que semences et outils. Comme il était prévisible au cours d'une année où le nombre de bénéficiaires de l'aide a sensiblement diminué à la suite d'une bonne campagne agricole qui a donné lieu à des excédents dans certaines régions, il n'a pas toujours été possible de gérer la filière des dons

/...

alimentaires sans que les prix soient affectés sur les marchés céréaliers locaux. Afin de contrebalancer l'effet négatif éventuel de la distribution gratuite de vivres sur la production locale, plusieurs organisations ont acheté en commun 62 000 tonnes de grains sur le marché local. Par exemple, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni à lui seul des ressources permettant d'acheter 25 000 tonnes de grains à des fournisseurs locaux.

27. Une version actualisée du programme global d'aide humanitaire au Mozambique a été rendue publique en novembre 1993. Ce programme porte principalement sur le rapatriement des réfugiés, les secours alimentaires et non alimentaires d'urgence et la remise en état des services essentiels dans les zones rurales où des rapatriés et des personnes déplacées se réinstallent. Il a également pour objet de fournir un appui institutionnel aux autorités mozambicaines chargées de la gestion des secours d'urgence. Une étude approfondie des besoins en matière de santé, d'enseignement et d'infrastructure routière a permis d'estimer à 609,7 millions de dollars le montant des ressources nécessaires pour couvrir ces besoins prioritaires, soit 50 millions de dollars de plus que les estimations antérieures. Les annonces de contributions pour la même période se chiffrent maintenant à 559,4 millions de dollars, ce qui représente une réponse très encourageante de la communauté internationale aux besoins du Mozambique de l'après-guerre. Soixante-quatre pour cent de ce montant, soit 360,8 millions de dollars, ont été affectés à des projets spéciaux dont l'exécution a maintenant commencé.

28. Une partie des contributions volontaires des donateurs a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour le Mozambique créé par le Département des affaires humanitaires, pour être affectée essentiellement à des programmes de démobilisation, de réinsertion sociale des soldats démobilisés et de déminage, ainsi qu'à des projets multisectoriels locaux au niveau des districts et des collectivités. Au 31 décembre, les annonces de contributions aux fonds d'affectation spéciale du Département des affaires humanitaires et du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) s'élevaient à 33 millions de dollars, dont 28 millions de dollars ont déjà été versés. Un total de 20 millions de dollars provenant de ces fonds d'affectation spéciale a été affecté à divers projets, soit 15 millions de dollars de plus qu'à la fin d'octobre 1993.

29. Depuis novembre 1993, on a signalé huit cas d'explosion de mines ayant fait 21 morts et 15 blessés, ce qui prouve que les mines continuent de faire courir de graves dangers à la population civile. Après une série de séances de négociations tripartites intenses, la Commission du cessez-le-feu a finalement approuvé, en décembre 1993, un plan national de déminage du Mozambique. Afin de déterminer un ordre de priorité pour les opérations de déminage, une organisation non gouvernementale (ONG) britannique procède actuellement, sur toute l'étendue du territoire, à un inventaire des zones minées et devrait fournir, dans un délai d'environ quatre mois, des informations détaillées sur les routes et zones à déminer. Deux opérations supplémentaires de déminage sont sur le point de commencer, la première dans la province de Sofala, financée par l'Agency for International Development des Etats-Unis, et la seconde dans la province de Zambézie, financée par le Royaume-Uni, ce qui porte à quatre le nombre des opérations de déminage en cours au Mozambique. Un contrat est sur le point d'être attribué pour un cinquième projet financé en commun par le Fonds d'affectation spéciale du Département des affaires humanitaires et le budget de

/...

l'ONUMOZ. En outre, le Centre de formation au déminage de l'ONUMOZ, installé à Beira, a commencé de former une première promotion de 32 stagiaires mozambicains à la mi-janvier 1994. Quatre équipes de déminage financées par l'Union européenne continuent de déminer la route de Caia à Chemba le long du Zambèze, la route de Gorongosa à Casa Banana et la route de Dombe à Espungabera. Une ONG norvégienne encadrant une équipe de démineurs mozambicains dont le nombre a été récemment porté de 64 à 89 poursuit le déminage du district de Mutarara dans la province de Tete.

30. Lors de sa réunion du 22 décembre 1993, la Commission de supervision et de contrôle a décidé de réactiver le Comité d'aide humanitaire créé le 16 juillet 1992 par la Déclaration sur les Principes directeurs concernant l'aide humanitaire au Mozambique (voir S/24635, annexe). Selon l'Accord général de paix, l'avenir de ce comité présidé par l'Organisation des Nations Unies devait être décidé en fonction de l'évolution de la situation, mais plusieurs sous-comités ont continué d'exercer des activités d'aide humanitaire selon les besoins. La réactivation du Comité permettra de poursuivre ces activités à l'intérieur d'une structure plus formelle.

IV. OBSERVATIONS

31. Des progrès sensibles ont été réalisés depuis que j'ai présenté mon dernier rapport au Conseil (S/26666). La mise en oeuvre de l'Accord général de paix n'en continue pas moins de poser un certain nombre de problèmes complexes que tous les intéressés devront s'attacher à résoudre.

32. La démobilisation des troupes du Gouvernement et de celles de la RENAMO, soit plus de 80 000 hommes au total, fait peser une lourde hypothèque sur l'économie du Mozambique et sur le processus de paix. Des débouchés devront être offerts aux soldats démobilisés si l'on veut éviter qu'ils ne deviennent une source d'instabilité, et les recrues de la nouvelle armée devront avoir affaire à une institution solide. On soulignera aussi que le succès du programme d'appui à la réintégration des soldats démobilisés qu'il est envisagé d'entreprendre sous les auspices de l'ONU sera fonction de la générosité avec laquelle la communauté internationale sera disposée à en assurer le financement.

33. Du fait de la médiocrité des conditions de vie sous les drapeaux au Mozambique, où l'armée a communément versé les soldes en retard, ou ne les a pas versées du tout, il semblerait qu'à ce stade, les soldats désireux d'entrer dans la nouvelle force de défense du Mozambique ne soient pas nombreux. La nouvelle armée ne pourra attirer de recrues que si elle offre des conditions de service adéquates, y compris une solde convenable, une alimentation acceptable en qualité et en quantité et un logement décent. A moins qu'elle ne le fasse, on ne voit pas comment les parties pourraient constituer l'effectif de 30 000 hommes envisagé. Il faudrait donc que le Gouvernement mozambicain mette en oeuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la formation de la nouvelle force de défense, qui est considérée comme un élément essentiel dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix.

34. Les ressources dont il faudrait disposer pour transformer la RENAMO en parti politique font défaut. Le problème a pris une ampleur inquiétante, et pourrait compromettre le processus de paix s'il n'était pas résolu. La

/...

section 7 du Protocole III de l'Accord général de paix stipule que la RENAMO est en droit de recevoir l'assistance financière requise pour se transformer en parti politique. Comme le sait le Conseil de sécurité, le Gouvernement mozambicain, agissant par l'entremise de l'ONU, a demandé que la communauté internationale apporte l'appui financier nécessaire. Un fonds d'affectation spéciale administré par l'Organisation a été créé, dont il est prévu que le montant s'élève à 10 millions de dollars.

35. Bien que le fonds en question ait permis de répondre à certains des besoins administratifs et logistiques liés à la participation de la RENAMO à la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, le problème n'est pas entièrement résolu. Il est clair que le volume des ressources réunies à ce stade est insuffisant. C'est de 15 millions de dollars, au moins, qu'il faudrait disposer, contre 7,5 millions actuellement mobilisés. Comme je l'indiquais au demeurant dans mon dernier rapport, certaines des dépenses engagées au titre de la transformation de la RENAMO en parti politique ne peuvent pas facilement être financées par un fonds qu'administre l'ONU, ce en raison des règles et procédures régissant l'utilisation de ce type de ressources. J'étudie actuellement, en étroite consultation avec mon Représentant spécial et avec les membres de la communauté des donateurs, la possibilité d'établir un mécanisme de financement plus souple, qui permettrait, à condition que l'Accord général de paix soit mis en oeuvre de façon scrupuleuse et dans les délais fixés, de verser une allocation mensuelle d'un montant adéquat à la RENAMO.

36. En ce tournant décisif du processus de paix, l'ONU continuera de faire tout son possible pour venir en aide au peuple du Mozambique. C'est aux Mozambicains eux-mêmes qu'il incombera néanmoins au premier chef d'assurer le succès de la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Les échéances fixées dans le calendrier de mise en oeuvre de l'Accord deviennent de plus en plus proches. Il importe au plus haut point que les deux parties honorent leurs engagements et coopèrent étroitement avec l'ONU afin de surmonter les obstacles qui persistent. Les Mozambicains et leurs dirigeants sont pleinement conscients, j'en suis convaincu, que la communauté internationale serait de moins en moins encline à continuer d'appuyer ce processus si de nouveaux retards devaient se produire.
